

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 16 avril DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaients présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Christophe THIESSE,
Mmes, Inci ALTUNTAS, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, , Eric HEBERT, Dominique LEGO,
Mmes Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Brigitte ROIX,

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON, Christophe COPLO, Eric HEBERT

Avai(en)t donné pouvoir :

Benoît BALUT
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SEANCE

16 avril 2024

DATE DE CONVOCATION

10 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

18 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRESENTS 9

PROCURATION(S) 0

VOTANTS 9

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 1

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2024

Le CCAS de Val-de-Reuil poursuit son engagement auprès des associations de la Commune pour leur permettre de participer à la vie locale par des actions qu'elles mènent sur le territoire de Val-de-Reuil.

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente propose au Conseil d'administration les subventions présentées ci-après :

Subventions aux associations 2024	
Associations	Décision
Association l'Abri	3 000,00 €
ACRI	2 000,00 €
Retraités du Val	1 000,00 €
Centre Normandie Lorraine	100,00 €
Epireuil	55 000,00 €
FI MPI MA	800,00 €
FPH	1 500,00 €
France Alzheimer	500,00 €
Handisup	dossier incomplet- Ajourné
Le Hameau du Cavé	500,00 €
La Maison des Mots	800,00 €
Les enfants de Tamar	Dossier réorienté
Not Only Womum	Dossier ajourné
Prévention Routière	200,00 €
Réseau d'échanges Réciproques de Savoirs R.E.R.S.	1 400,00 €
Secours Catholique	1 000,00 €
ValMixCité	dossier incomplet- Ajourné
Val Horizon	500,00 €
Vivre Ensemble	2 000,00 €
Total	70 300,00 €

Informations complémentaires :

L'ACRI : le montant accordé prend en compte l'acompte de 1 000€ versé par délibération n° 24/02/11 du 6 février 2024.

Epireuil : Selon la convention le versement de la subvention s'effectuera en 2 versements : 50% à la date de décision d'attribution et 50% au mois de novembre sur présentation du bilan.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **ATTRIBUER** la subvention aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget 2024,
- **AUTORISER** M. le Président ou son représentant à verser la subvention aux associations conformément au tableau ci-dessus.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **ATTRIBUE à l'unanimité** la subvention aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **DIT à l'unanimité** que les crédits sont inscrits au Budget 2024,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président ou son représentant à verser la subvention aux associations conformément au tableau ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES